



La ministre Fadila Laanan avance de plusieurs mois le paiement de l'aide à la presse pour l'ensemble des quotidiens francophones

La ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, Fadila Laanan, a fait approuver par le Gouvernement de la Communauté française, ce jeudi, la répartition des aides à la presse écrite quotidienne francophone 2010, dont le paiement interviendra dans les prochains jours.

Paiement avancé d'un semestre

Cette décision intervient avec plusieurs mois d'avance sur le calendrier habituel, ce qui va permettre de payer les montants prévus quasiment un semestre plus tôt que les années précédentes. De cette manière, la Communauté française parvient, malgré ses difficultés budgétaires dues à la crise financière mondiale, à donner un petit coup de pouce à tous les quotidiens concernés : en améliorant leur trésorerie, elle leur évitera un recours à l'emprunt qui grèverait leurs budgets, déjà victimes eux aussi de ladite crise.

Sous la précédente législature, Fadila Laanan avait déjà amélioré la procédure en assurant le paiement de l'aide à la presse pendant l'année de référence plutôt qu'au début de l'exercice suivant, comme cela se faisait dans le passé. Pour 2009, elle avait même initié une mesure exceptionnelle, dont un seul groupe de presse avait demandé à bénéficier.

Pour 2010, toutes les parties concernées ont fait l'effort nécessaire pour encore accélérer le paiement des aides : les éditeurs ont rentré plus tôt que d'habitude leurs dossiers avec les premiers éléments déjà disponibles ; l'administration a effectué une première analyse des dossiers sur base de ces chiffres provisoires ; ce qui a ensuite permis de prendre la décision très vite après la réception des chiffres certifiés, légalement requis. La ministre Fadila Laanan se réjouit que les efforts de chacune des parties concernées aient permis d'atteindre ce résultat positif.

Répartition des subsides

Le montant total des aides s'élève à 6,969 millions d'euros en 2010.
Sa répartition est la suivante :

Bénéficiaire	Montant (en euros)
Le Soir	1.207.779,79
Sud Presse	1.531.900,95
La Dernière Heure	954.184,00
La Libre Belgique	919.943,69
Vers l'Avenir	1.467.394,22
L'Echo	539.347,35
JFB	348.450,00
Total	6.969.000,00

Elle a été établie :

- conformément au décret du 31 mars 2004 relatif aux aides attribuées à la presse quotidienne écrite francophone et au développement d'initiatives de la presse quotidienne écrite francophone en milieu scolaire, qui a créé le Centre de l'aide à la presse écrite de la Communauté française et qui fixe les conditions d'octroi de ces aides à la presse;
- après consultation de l'association des éditeurs de journaux francophones (JFB), de la Commission d'agrément au titre de journaliste professionnel et de l'Association des Journalistes professionnels (AJP);
- sur avis du Centre de l'aide à la presse écrite.

Depuis le 1er janvier 2004, le Centre de l'aide à la presse écrite de la Communauté française est doté annuellement d'une somme de 6,2 millions d'euros, indexée chaque année à partir de l'exercice budgétaire 2005.

Cette aide à la presse écrite quotidienne est entièrement supportée par le budget de la Communauté française depuis 2008.

Critères d'attribution

Les sommes attribuées aux différents titres résultent d'une répartition du budget total disponible en fonction:

- de la pondération entre une série d'enveloppes prévues pour différents types d'aides (création de titres ou de groupes de titres; développement de programmes de formation du lecteur à la citoyenneté; engagement de journalistes professionnels salariés; maintien de la diversité de la presse écrite, etc.);
- d'une série de critères concrets: nombre de journalistes professionnels engagés sous contrat de travail, nombre d'exemplaires payants diffusés...

Contact:

Pascal Sac

Porte-parole

Cabinet de Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances de la Communauté française

Place Surllet de Chokier, 15-17 - 1000 Bruxelles

Tél. : +32/(0)2/801.70.11

Gsm : +32/(0)477/252.285

Courriel : pascal.sac@gov.cfwb.be

Internet : www.laanan.cfwb.be